

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2755

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Action de la France en Europe et dans le monde	10 000 000	0	
Diplomatie culturelle et d'influence	0	10 000 000	
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	
TOTAUX	10 000 000	10 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite renforcer la participation de la France aux financements des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies.

Progressivement, la place de la France parmi les principaux contributeurs des organisations internationales diminue, faisant courir le risque que nous quittions le classement des 10 premiers pays contributeurs.

Cette tendance se traduit par une perte d'influence de la France sur la scène internationale et ce alors que le contexte international témoigne d'un besoin d'une voix au service de la paix.

L'Organisation des Nations unies est la seule organisation universelle reconnaissant l'égalité entre les États et les peuples. Le groupe LFI-NUPES appelle à un renforcement de l'ONU et ses agences pour permettre la construction de solutions politiques partout où la paix est menacée.

Selon les règles de recevabilité imposées par l'article 40 de la Constitution, cet amendement propose ainsi d'abonder de 10 000 000 d'euros en AE et CP supplémentaires à l'action 04 « Contributions internationale » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », en prélevant sur l'action 01 « Appui au réseau » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » 10 000 000 d'euros en AE et en CP. Nous souhaitons bien entendu que le gouvernement lève le gage sur le prélèvement prévu par cet amendement.